Compte rendu synthétique
Conseil des quartiers Dahlia - Églantine
Jeudi 09 Avril 2026

Élus présents : M. Le Maire, M. MAZERE, Mme BANIZETTE, M. DOUCET
Techniciens présents : M. MATHE, M. RICHARD, M. HAUTHIER, Mme VILLECHALANE

Retour sur les doléances du dernier conseil

Marquage au sol pour les places de parking situées en face du 116 avenue de la République : Programmé pour l'année en cours. À noter que l'intervention est longue car ce type de travaux est réalisé directement par la commune et non par une entreprise privée (60 000 € sur l'année contre 8 000 € par la commune).

Avenue Jean Jaurès en direction de Soyaux - demande de mise en place d'un marquage au sol pour les vélos : Les vélos peuvent emprunter le trottoir. Un projet est en cours de réflexion pour 2027. Une consultation sera faite auprès des habitants.

Bac à compost Brassens - demande d'installer un point d'eau pour se laver les mains : Une étude de faisabilité technique doit être menée.

Temps de parole aux habitants

Installation d'un distributeur de sacs à déjections canines et d'une poubelle Allée des Jardins d'Espagnac : Il y a une forte fréquentation canine liée à l'activité du cabinet vétérinaire, ainsi que par les incivilités récurrentes de propriétaires ne ramassant pas les déjections de leurs animaux. L'habitant propose d'installer ces équipements sur le petit espace vert en face du cabinet. Il est suggéré à l'habitant de soumettre son projet dans le cadre du budget participatif. L'installation est tout de même possible.

Rue de l'Épargne : Aménagement pertinent et entretien du bois des Mérigots très bien réalisé.

Nuisances sonores causées par des voitures et des motos la nuit venant du centre de lavage auto rue Parmentier : Il faut contacter la Police Nationale. Il est également conseillé de relever les créneaux horaires des nuisances et de transmettre ces informations à la Police Municipale.

Grande Versenne - Présence importante de chats sauvages et augmentation constante de la population féline. De nombreux accidents (chats écrasés) sont également à déplorer : La procédure de capture des chats est complexe. L'association partenaire de la commune pour les stérilisations rencontre actuellement des difficultés financières. Il est rappelé aux administrés de ne pas nourrir les chats errants. En effet, le nourrissage régulier peut entraîner la responsabilité juridique de l'habitant vis-à-vis de l'animal.

Bois des Mérigots - Des chiens sont régulièrement laissés en liberté malgré la réglementation en vigueur : La tenue en laisse est obligatoire du 15 avril au 30 juin (période de nidification). Le reste de l'année, des horaires spécifiques doivent être respectés. Une nouvelle signalétique va être mise en place pour informer les usagers. Tout contrevenant s'expose à une amende de 68 €.

Rue Émile Roux - Demande de mettre un distributeur de sacs à crottes car beaucoup de problèmes de déjections : À prévoir.

Parterre du rond-point rue Emile Roux : Demande l'installation d'un faux puits décoratif. L'habitant est invité à soumettre son projet dans le cadre du budget participatif.

Rue Calmette - Demande de passer la rue à 20 km/h en raison de l'étroitesse de la voie et du double sens cyclable : Projet en cours pour 2026 : Passage en zone de rencontre (20 km/h), réfection des places de parking, création de trottoirs et sécurisation du stationnement.

Vitesse excessive au niveau du rond-point face au vétérinaire : Les contraintes liées aux transports en commun imposent des aménagements spécifiques. L'installation de plateaux ralentisseurs ou l'agrandissement du dôme central sont à l'étude.

Rues Denis Papin et de la Paix - Matérialisation des places de stationnement pour éviter les arrêts dangereux en entrée de rue : Accord de principe ; une rencontre avec les riverains sera organisée.

Moutons Rue de la Quintinie : L'éleveur a repris ses bêtes. La commune va le solliciter pour leur retour ou envisager l'achat de ses propres moutons pour l'éco-pâturage.

Rue Guez de Balzac (Taille des arbres) : La taille sera désormais effectuée une année sur deux. Certains spécimens, délaissés par le passé, risquent de ne pas survivre à la taille ; ils seront alors remplacés par de nouvelles plantations.

Arbres Bois des Mérigots qui penchent sur des câbles (Côté rue de l'Épargne) : Une mise en sécurité est programmée pour élaguer les arbres qui menacent les câbles en cas de tempête.

Impasse des Grillons / Rue Calmette :

- **Arbustes intersection Rue Calmette/Impasse des Grillons :** Taille prévue pour améliorer la visibilité.
- **Arbres envahissants dans le lotissement :** Élagage à prévoir.
- **Gazon :** Avant tout semis, une réunion de rue sera organisée pour résoudre les problèmes de stationnement.
- **Chemin vers rue Jean Bouillaud :** La fréquence des tontes sera augmentée, mais sans ramassage des résidus.

Incendies sur le site SIRMET : La Maire de Gond-Pontouvre a saisi le Préfet. Les services de l'Etat indiquent que les fumées dégagées par les incendies ne sont pas toxiques (la commune émet des doutes). Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera adapté. En cas d'alerte, la Police Municipale utilisera ses haut-parleurs pour confiner la population. Un article dans le prochain L'Isle Info rappellera les consignes de sécurité. Un audit préfectoral pourrait revoir le classement du site, sans certitude à ce jour.

Nuisances sonores aériennes : Les vols proviennent de l'école de Champniers ou de la base de Cognac. La commune n'a aucun levier légal. Les riverains peuvent contacter directement l'aéroclub ou la DGAC.

Règlement du lotissement "Les Hauts de Lunesse" : Un règlement de lotissement devient caduc après 10 ans sans demande de prorogation des colotis. Celui-ci étant expiré depuis 1997, c'est le PLUi qui s'applique, autorisant une emprise au sol supérieure à 50 % (construction logements sociaux sur l'ancien parking de la clinique).

Friche de l'ancienne clinique : La commune effectue des rappels réguliers aux propriétaires concernant l'entretien et la salubrité de la parcelle.

Canipark pas totalement clos : L'ouverture au niveau de la Font Noire est volontaire pour permettre aux chiens de s'abreuver. Le règlement stipule que l'espace est réservé aux chiens non fugueurs.

Demande réfection voirie Chemin de Lunesse : Entretien prévu par la commune (coût élevé).

Demande tonte du chemin entre rue Chabernaud et avenue Paul Défarges : Entretenu régulièrement.

Autres points

Moustique Tigre : il est primordial de vider les coupelles d'eau et de fermer hermétiquement les récupérateurs d'eau de pluie. Une femelle peut pondre jusqu'à cinq fois sur une période de 12 semaines ; il ne faut donc pas laisser d'eau stagner plus de cinq jours. Par ailleurs, des pièges artisanaux peuvent être fabriqués pour limiter leur prolifération. La commune impose désormais des mesures strictes pour lutter contre ce nuisible, l'ARS (Agence Régionale de Santé) l'ayant officiellement déclarée « zone colonisée ». La municipalité pourra désormais mettre en demeure les résidents laissant de l'eau stagnante sur leur propriété. Une amende sera appliquée en l'absence d'amélioration constatée. À noter que les puits ne sont pas concernés par ces mesures.